

Mairie de le Biot
18 route de l'église
74430 LE BIOT
Tel : 04 50 72 12 06

mairie.lebiot@wanadoo.fr

**ARRÊTÉ DE MONSIEUR LE MAIRE
RÉGLEMENTATION DE LA CIRCULATION
PORTANT OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC
PORTANT PERMISSION DE VOIRIE
DANS LA COMMUNE DE LE BIOT :
Chemin des « Caouettes »
Route du Col
TRAVAUX DU 16/12/2025 AU 26/12/2025
N° 72/2025**

Le Maire de Le Biot,

Vu le code général des Collectivités territoriales et notamment ses articles L2212-2 et L2213-1 du CGCT;

Vu le code général de la propriété des personnes publiques;

Vu le code de la voirie routière et notamment son article L113-2;

Considérant la demande d'occupation du domaine public formulée par l'ONF : Monsieur Étienne Duchâtel technicien ONF 83 rue des Prés – 74360 Abondance en vue de la réglementation de la circulation et de la sécurisation pour la réalisation d'abattage d'arbres situé chemin des « Caouettes » - route du Col 74430 Le Biot, ces travaux seront effectués par Monsieur Dimitri WITT – 74200 la Forclaz ;

Considérant l'occupation du domaine public en vue la réalisation d'abattage d'arbres situé chemin des « Caouettes » - route du Col 74430 Le Biot;

A R R È T E

Article 1 : Monsieur Dimitri WITT est autorisé à occuper le domaine public pour la réalisation d'abattage d'arbres situé chemin des « Caouettes » - route du Col 74430 Le Biot,

Article 2 : La circulation sur la voie communale chemin des « Caouettes » - route du Col 74430 Le Biot, sera réglementée du 15/12/2025 au 26/12/2025,

Article 3 : La signalisation des travaux sera mise en place (panneaux, barrières de sécurité...) par Monsieur Dimitri WITT ,

Article 4 : Le présent arrêté sera transmis :

- À Monsieur Dimitri WITT,
- À l'ONF ,
- À la brigade de gendarmerie de Montriond,

qui sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Le Maire,
Henri-Victor TOURNIER
le 15 Décembre 2025



Le Maire informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours dans le délai de deux mois à compter de son affichage ou de sa notification devant le Tribunal administratif de Grenoble.